

- (2) Votre sous-comité recommande que le Comité paie les frais de déplacement des délégués des organisations sus-mentionnées, ainsi que leurs frais de subsistance à Ottawa (pour une période ne dépassant pas deux jours).

Quelqu'un voudrait-il proposer l'adoption de ce rapport?

Le sénateur STAMBAUGH: Monsieur le président, s'agit-il de deux jours de séjour à Ottawa, ou de deux jours à compter de leur départ de chez eux?

Le PRÉSIDENT CONJOINT (M. Dorion): De deux jours à Ottawa.

M. BADANAI: Monsieur le président, je propose que le rapport présenté par le président soit approuvé.

M. MARTEL: J'appuie cette motion.

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT CONJOINT (M. Dorion): Nous passerons maintenant à la suite de l'examen du chapitre "Education" et je demanderai au colonel Jones de nous présenter son mémoire. Des copies en ont été distribuées aux membres du Comité.

Le colonel H. M. JONES (*directeur des Affaires indiennes, au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*): Madame Fairclough, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous demande la permission de faire lire l'exposé des vues de la Direction par M. R. F. Davey, qui est le chef de la division de l'éducation.

M. Davey a fait ses débuts dans notre organisation, comme instituteur dans les écoles de la Colombie-Britannique. Il atteignit le poste le plus élevé de ce service, celui d'inspecteur en chef des écoles indiennes de la Colombie-Britannique. Quelques années plus tard, il vint à Ottawa occuper le poste de surintendant adjoint de l'éducation et, en 1954, il fut promu au rang de chef de la division de l'éducation.

Avec votre permission, je vous présente le major Davey, qui lira au Comité le document dans lequel il passe en revue la question de l'éducation.

Le PRÉSIDENT CONJOINT (M. Dorion): Je vous remercie. Monsieur Davey, veuillez vous avancer.

M. R. F. DAVEY (*chef de la division de l'éducation de la Direction des Affaires indiennes*): Monsieur le président, madame Fairclough, mesdames et messieurs, avant de commencer ma lecture, je tiens à vous faire remarquer qu'il ne s'agit pas d'une étude complète de tous les problèmes qui se rattachent à l'éducation des Indiens. Je me suis efforcé, toutefois, d'indiquer les problèmes les plus urgents et de vous expliquer les méthodes que nous avons adoptées en vue de leur solution.

Avant d'étudier le programme de l'éducation des Indiens et les problèmes qu'il pose, il faut commencer par examiner les buts de ce programme. On peut les ranger, *grossomodo*, en trois grandes catégories:

1. Instruire les enfants indiens d'âge scolaire en vue de les préparer à prendre leur place dans la société canadienne et à bien s'acquitter de leurs devoirs de citoyens sur le plan social et économique.
2. Instruire les enfants et les adultes en vue de former un noyau de chefs pour les collectivités indiennes.
3. Préparer les Indiens adultes à l'exercice d'un emploi.

Depuis dix ans, et encore aujourd'hui, on s'efforce autant que possible d'associer les enfants indiens à des non-indiens sur les bancs de l'école. Le premier problème qui se pose, dans l'application de cette ligne de conduite, découle de